

Ce qu'est l'AMAP de Beaubrun et comment elle fonctionne...

1 - L'AMAP de Beaubrun est un partenariat local solidaire, un engagement mutuel entre les paysans et les familles qui y participent.

2 - son objectif est double : assurer aux paysans une vente de leurs produits à un prix rémunérant correctement leur travail de production de la nourriture, pour qu'ils puissent en vivre et donc rester paysans. Et permettre aux familles d'accéder à une nourriture de qualité, saine, produite localement.

Nous sommes une *Association pour le maintien de l'agriculture paysanne* parce que nous pensons que c'est avec l'agriculture paysanne qu'il sera possible de nourrir correctement l'humanité, et que relocaliser la production de la nourriture est important pour affronter la crise écologique et sociale.

3 - L'AMAP soutient une agriculture biologique, c'est à dire notamment sans utilisation de pesticides de synthèse et d'engrais chimiques (voir la charte des AMAP), et sans OGM, une agriculture respectueuse de la terre et de la santé des consommateurs.

Ceci est autre chose que la certification AB. Une partie des paysans qui livrent à l'AMAP ont la certification AB, ou le label Nature et Progrès. D'autres non. Ces choix relèvent des paysans (et parfois des contraintes de vente par ailleurs de leurs produits).

4 - le rôle de l'association AMAP est de créer les conditions du partenariat entre les paysans et les familles.

Ensuite, les contrats sont des contrats entre une ferme et une famille.

Actuellement, environ 120 familles, et 15 fermes (dans lesquelles travaillent une trentaine de paysan-ne-s), participent à l'AMAP. Et un peu plus de 500 contrats sont en cours pour la période avril-septembre 2011.

5 - L'AMAP est fondée sur la construction de relations directes et de confiance (bien au-delà d'une relation seulement commerciale) entre les familles et les paysans.

Tout se discute et se décide au sein de l'AMAP, conformément à la charte des AMAP, et aucun tiers extérieur ne décide à la place des familles et des paysans.

6 - L'AMAP de Beaubrun refuse une dérive centralisatrice et bureaucratique du mouvement des AMAP. Elle refuse la mise en place d'une homologation extérieure des paysans, avec une taxation financière croissante ; elle refuse un fichage régional des familles participantes aux AMAP, et des paysans. Elle refuse le rabattage sur la certification AB et le système de contrôle du "SPG/système participatif de garantie" d'Alliance Rhône-Alpes, dont elle décide de ne plus faire partie.

7 - L'AMAP de Beaubrun participe au réseau des AMAP de la Loire, qu'elle conçoit comme un espace d'échanges et d'appui mutuel ouvert à toutes les AMAP du département.

Elle adhère également au MIRAMAP, qui est un réseau national d'AMAP et de réseaux d'AMAP.

8 - L'AMAP de Beaubrun fonctionne avec une simple liste (noms et prénoms) des adhérents, et une liste de diffusion sur internet - sur laquelle chacun-e peut écrire - permet la circulation des informations entre tous, et des échanges sur tout ce qui touche à l'alimentation et l'agriculture. Elle a aussi un blog.

Financièrement, il est demandé aux familles et aux paysans qui participent à l'AMAP une cotisation annuelle modeste (7 euros actuellement) permettant de couvrir divers frais de fonctionnement de l'AMAP et de donner un coup de main à la création de nouvelles AMAP et à des initiatives et projets de défense et de développement de l'agriculture paysanne. Une réunion de l'AMAP a lieu chaque mois, le 2ème jeudi. C'est là que se prennent les décisions concernant l'AMAP.